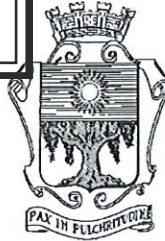


AR Prefecture

006-210600110-20250414-DM2025_10-DE
Reçu le 14/04/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2025/ *10*

DATE D'AFFICHAGE : **14 AVR. 2025**

OBJET : CASINO DE BEAULIEU – REPRESENTATION THEATRALE « L'IMPROBABLE HISTOIRE DES PASSANTES OU LE POEME DE LA PAGE 17 » - VENDREDI 6 JUIN 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été confié à THALIA DRV PROD SAS, la représentation d'une pièce de théâtre au Casino de Beaulieu-sur-Mer le vendredi 6 juin 2025.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec THALIA DRV PROD SAS sise, 13 Chemin de Longo Maï 06600 Antibes, d'un contrat de cession portant sur la représentation de la pièce de théâtre « L'improbable histoire des passantes ou le poème de la page 17 » composée de deux artistes et d'un régisseur le vendredi 6 juin 2025 à 20h30 au Casino de Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations est de 2025 € TTC incluant les frais de restauration. Les frais de transport et d'hébergement des 3 intervenants feront l'objet d'une facture séparée et seront à la charge de la commune.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu sur Mer, le **14 AVR. 2025**

Le Maire,
Roger ROUX

